

Financement suisse dans le cadre du programme suisse pour Erasmus+

Partenariats de coopération dans l'enseignement scolaire Candidature avec statut de partenaire officiel

Contexte

Les institutions suisses peuvent participer à un partenariat de coopération de deux manières :

1. **en tant que partenaires officiels**, c'est-à-dire dans le cadre d'Erasmus+ (décrit ci-après) ;
2. en tant que partenaires associés dans le cadre du programme suisse pour Erasmus+.

La Suisse ne participe pas officiellement au programme Erasmus+. Par conséquent, les institutions suisses ne peuvent participer aux partenariats stratégiques en tant que partenaire officiels qu'uniquement lorsqu'ils apportent incontestablement une valeur ajoutée au projet.

Institutions habilitées à présenter une candidature

Ecoles, établissements de formation des enseignant-e-s et organisations intéressées par l'enseignement scolaire et ayant une expérience dans ce domaine.

Objectifs de la participation

- Amélioration de la qualité de l'enseignement et excellence en matière d'innovation Renforcement de la coopération internationale dans le domaine de l'enseignement scolaire
- Echange d'expériences et desavoir-faire
- Renforcement des coopérations entre enseignant-e-s et entre établissements de formation des enseignant-e-s

Types de projets soutenus

Deux types de projet peuvent être subventionnés :

1. Partenariats de coopération d'échange de bonnes pratiques
Ce type de projet permet de partager des idées et d'échanger des pratiques et méthodes d'enseignement.
2. Partenariats de coopération soutenant l'innovation
Ce type de projet encourage l'élaboration de produits novateurs et la diffusion et exploitation intensive des nouvelles méthodes.
+ soutien additionnel pour les prestations intellectuelles et les manifestations à effet multiplicateur

Conditions pour une participation suisse en tant que partenaire officiel

- Le partenaire européen dépose la candidature européenne auprès de l'agence nationale du pays dans lequel l'organisation coordinatrice est établie.
- La candidature européenne doit mentionner la participation suisse (statut de pays partenaire) et décrire clairement le rôle et les activités correspondantes.

- La partie de la candidature qui concerne la Suisse doit expliquer de manière concise et précise la plus-value qu'apporte la participation suisse au projet. La candidature est rejetée dans son ensemble si les personnes chargées de l'évaluation ne sont pas convaincues de cette plus-value.
- L'institution suisse ne peut pas assumer la responsabilité de coordination de projet.
- Le nombre minimal de trois institutions de différents pays participants doit être atteint sans compter l'institution suisse.
- Tout financement complémentaire ou supplémentaire dans le cadre du programme suisse pour Erasmus+ (fonds fédéraux) est exclu.

Coûts éligibles

Gestion de projet et mise en œuvre

Soutien pour les activités qui servent à la mise en œuvre du projet. (par ex. administration, communication, coordination)

Réunions de projet dans les pays des partenaires du projet

Participation du personnel à des réunions transnationales

Prestations intellectuelles

Soutien relatif au temps de travail investi dans l'élaboration des produits développés au sein du projet.

Evènements à effet multiplicateur

Organisation d'évènements de diffusion des résultats concrets du projet (prestations intellectuelles) en Suisse.

Activités de formation, d'enseignement et d'apprentissage

Soutien à la participation du personnel et/ou des élèves à des séminaires de formation continue ou à des phases de test relatives à l'application pratique des résultats obtenus ainsi qu'aux séjours d'apprentissage ayant lieu dans les pays des partenaires du projet.

Besoins particuliers

Les personnes avec des besoins particuliers participant aux activités et aux réunions de projet sont soutenues par des fonds supplémentaires.

Durée

1- 3 ans

Délai de candidature européen

Voir le site web de Movetia ou des agences nationales européennes

Informations complémentaires

Guide du programme [Erasmus+](#)

Visites préparatoires

Permet au personnel des institutions du domaine de l'enseignement scolaire de préparer des projets de coopération.

Subventions forfaitaires pour les frais de voyage (400 CHF) et les frais de séjour (400 CHF).

Le dossier complet doit être remis à Movetia au moins un mois avant le début de la [visite préparatoire](#).

La visite préparatoire doit être effectuée avant le dépôt de la candidature par le partenaire européen.